



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

8.3. P. 1/2

DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

DEPARTEMENT DU GARD

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS

et le DOUZE DECEMBRE

à : DIX-NEUF HEURES

DATE DE LA CONVOCATION

08 DECEMBRE 2023

DATE D'AFFICHAGE

08 DECEMBRE 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le 14 DEC. 2023

et publication

Le 14 DEC. 2023

le Conseil municipal de la commune de Saint Laurent des Arbres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BARRIEU VIGNAL, maire.

Présents : Sylvie BARRIEU VIGNAL ; Jean-Louis NOIRET ; Christine THUAIRE ; Sandra REBEROL ; Ali BEKHTI ; Jean-Jacques VERDA ; Maria de Gracia SALAZAR ; Halima BAHI ; Bachra BEJAOUI ; Virginie BIANCONI ; Coralie GAI ; Vincent VENET ; Philippe GAMARD ; Martine CŒUR ; Luc BOISSIN ;

Absents ayant donné procuration : Alain BENARD à Sandra REBEROL ; André GONZALEZ à Vincent VENET ; Sophie EHRHART à Maria de Gracia SALAZAR ; Sadia MAKCHOUCHE à Luc BOISSIN ; Séverine FOUCOU à Philippe GAMARD ; Stéphanie MARCEAU à Jean-Louis NOIRET ; Michaël JEANNOT à Christine THUAIRE ; Véronique LAUTIER à Sylvie BARRIEU VIGNAL ;

Absent :

Christine THUAIRE a été désignée secrétaire de séance

Objet de la Délibération

Dénomination de voies - ZAC de Tésan - rue des entrepreneurs et rue Maryse Bastié

Madame le maire expose à l'assemblée que de nouvelles voies ont été créées par la SEGARD dans le cadre de la nouvelle tranche de la ZAC de Tésan « Sud ».

Considérant que ces voies constituent une extension de rues ayant fait l'objet d'une précédente dénomination, en 2017, il est proposé d'en conserver le nom conformément au plan figurant en annexe.

Les voies concernées sont les rues des entrepreneurs et Maryse Bastié.

Il est proposé à l'assemblée d'en délibérer.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES

8.3.

P. 2/2

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

DEPARTEMENT DU GARD

VU la délibération n°15/2017 du 21 février 2017 portant dénomination de voies dans la ZAC de Tésan,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vingt-trois voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la dénomination des voies de la ZAC de Tésan, dont le plan figure ci-annexé, « Rue des entrepreneurs » et « Rue Maryse Bastié »

Fait et délibéré à Saint Laurent des Arbres, le 12 décembre 2023.

Le secrétaire de séance,

Christine THUAIRE



Le Maire,

Sylvie BARRIEU VIGNAL



Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois l'absence de réponse du maire vaut rejet implicite).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.